

RAPPORT N° 93/6-30  
au Conseil Municipal

OBJET

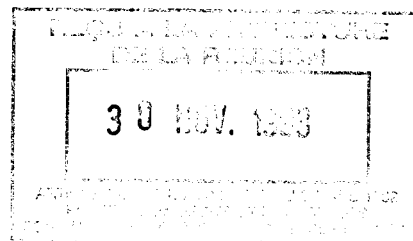
ACQUISITIONS DE TERRAINS

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains mentionnés en annexe pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés et, en cas d'accord :

- de m'autoriser à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants ;
- de me dispenser, le cas échéant de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Je vous prie de bien vouloir en délivrer.

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 93/6-30  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 20 novembre 1993

OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT n° 93/6-30 du Maire

Vu le rapport de André BOURGIN, 14ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Habitat, Transport et Circulation, Urbanisme, et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve le projet d'acquisition des terrains mentionnés en Annexe pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés.

ARTICLE 2

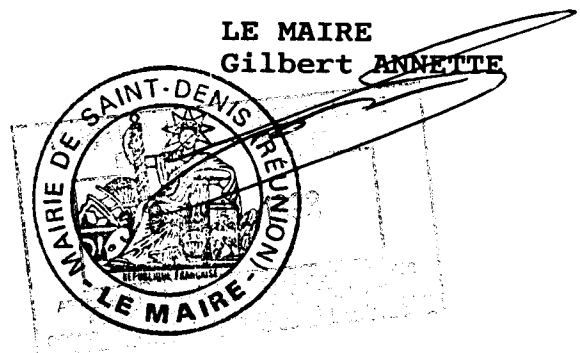
Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

ARTICLE 3

Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 26 NOV, 1993

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE



# A N N E X E

## ACQUISITIONS DE TERRAINS

Références cadastrales	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
BK 393	926 m <sup>2</sup>	Avenue Eudoxie Nonge CHAUDRON	Succession Raphaël BREZE	450 000 F (conforme à l'estimation des Domaines)	Amiable	Opération d'aménagement urbain (R.H.I. Chaudron)	908-210
BW 155 (partie)	18 m <sup>2</sup>	Angle Allée des Corindons Allée des Citrines BELLEPIERRE	Mme Lucien OZOUX	550 F/m <sup>2</sup> (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Aménagement de carrefour	901-210
CD 536 (partie)	20 m <sup>2</sup>	Chemin Ruisseau Blanc MONTAGNE	Jean-Yves ROMAIN	300 F/m <sup>2</sup> (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Elargissement de voie publique	901-210
CS 122 (partie)	420 m <sup>2</sup>	Angle Chemin du Piton Chemin de l'Eglise BOIS-DE-NEFLES	Michel VITRY	500 F/m <sup>2</sup> (conforme à l'estimation des Domaines)	Amiable	Réalisation d'un espace central (emplacement réservé au P.O.S.)	908-210

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis,  
en séance du samedi 20 novembre 1993

**LE MAIRE**  
Gilbert ANNETTE

